



Déclaration Préliminaire du SNPTES-UNSA

Commission Administrative Paritaire Nationale des Ingénieurs de Recherche et de Formation

jeudi 05 décembre 2013

Lors de la présentation du projet de loi sur l'Enseignement supérieur et la Recherche au CNESER le 25 février 2013, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avait déclaré qu'elle annoncerait un agenda social.

Le **SNPTES-UNSA** a rappelé qu'il était prêt à s'engager dans un programme de travail, avec le ministère, sur les questions relatives aux personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Or, à ce jour, aucune négociation n'a été ouverte, alors qu'il est pourtant urgent d'agir !

Le **SNPTES-UNSA** réclame des mesures fortes, notamment sur la situation des agents non titulaires (accès à la titularisation, rémunération, etc.), l'élaboration d'un bilan social spécifique au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche regroupant les données de chaque établissement, l'amélioration des déroulements de carrière et de la mobilité, les politiques indemnitaires, la politique en faveur de l'amélioration de la qualité de vie au travail et de la prévention des risques, l'application de l'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique.

Le **SNPTES-UNSA** regrette également que contrairement au ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur n'ait prévu dans le budget 2014, aucune mesure catégorielle.

Le **SNPTES-UNSA** déclare qu'il est grand temps de mettre en œuvre une rénovation globale de l'architecture statutaire et de revaloriser significativement les grilles de rémunération, pour l'ensemble des corps des catégories A, B et C. Il sera extrêmement vigilant, notamment, pour que les corps d'ingénieurs ne soient pas une nouvelle fois oubliés. De nombreux corps de catégorie A ont été rénovés ces dernières années dans d'autres départements ministériels. Le SNPTES-UNSA revendique la création d'un corps unique à quatre grades dans le but d'une harmonisation avec les autres corps d'ingénieurs dans la fonction publique, une revalorisation des grilles de rémunération, des niveaux de recrutement différenciés, sur les trois premiers grades du nouveau corps, en fonction du niveau diplôme ou d'une qualification professionnelle équivalente. Le SNPTES-UNSA souhaite que l'administration s'interroge sur la notion de reconnaissance grade/fonction pour tous les personnels, toutes BAP confondues.

S'agissant de l'examen professionnel des IGR hors classe qui offrait 77 possibilités pour la session 2013, le SNPTES-UNSA constate avec regret, que le nombre de lauréats est très inférieur au nombre de possibilités. (49 lauréats pour 77 possibilités, après une année 2012 ou, sur 70 possibilités, seuls 61 candidats avaient été retenus). Il est particulièrement inadmissible et dommageable que l'augmentation relative du nombre de possibilité soit mise à bas. Les ingénieurs de recherche sont condamnés à la double peine : un statut qui n'a pas évolué depuis 1985 et un tiers des possibilités de promotions non pourvus. Sans remettre en cause le principe d'indépendance des jurys, le SNPTES-UNSA souhaite connaître les raisons qui ont conduit à

cette situation. Le SNPTES-UNSA demande au ministère de re-convoquer les jurys pour établir une liste complémentaire afin de pourvoir la totalité des possibilités.

Le **SNPTES-UNSA** est satisfait de voir, que les propositions de la Conférence des présidents d'université (CPU), suite à son colloque de mai 2013, reprend certaines des revendications du SNPTES-UNSA notamment :

- l'intégration des assistants ingénieurs dans le corps des ingénieurs d'études ;
- La réduction du nombre de grades pour les corps de catégorie C ;
- Placer la formation de tous les personnels au cœur de la stratégie RH.

Pour autant, le **SNPTES-UNSA** rejette d'autres propositions telles que :

- « *La CPU propose que les établissements acquièrent la possibilité d'attribuer des promotions à leurs personnels **par une répartition des promotions entre un contingent local et un contingent national*** » ;
- « *La CPU propose une simplification et une harmonisation des primes et indemnités de base, **en permettant aux universités d'ajuster, au niveau de l'établissement ou au niveau du site, leur propre politique indemnitaire*** ».

Le **SNPTES-UNSA** rappelle que les Commissions administratives paritaires (CAP) doivent être obligatoirement consultées sur les promotions des personnels BIATSS. Seule une gestion totalement nationale peut permettre un traitement équitable des candidats à une promotion et empêcher les inévitables dérives du "localisme".

S'agissant des régimes indemnitaires, il est inadmissible, qu'à l'issue du plan relatif aux carrières (2009-2011), les montants de PPRS perçus, par les ITRF, n'aient pas tous été alignés, sur le taux moyen interministériel. Certains blocages réglementaires et budgétaires sont notamment à l'origine de cette situation. Le SNPTES-UNSA demande une revalorisation des taux réglementaires relatifs à la PPRS ainsi qu'une augmentation de la masse salariale des établissements.

**Les personnels ont assez attendu.
Des négociations doivent être ouvertes immédiatement !**